# 98500 - Il n’y a aucun inconvénient à se tailler la moustache partiellement ou entièrement

**question**

Il m’arrive d’alléger ma moustache de sorte à la rendre quasiment invisible. Est-ce permis?

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Les ulémas conviennent tous qu’il est permis de se tailler la moustache pour les nombreux hadiths qui l’attestent comme la parole du Prophète : « Laissez pousser les barbes mais allégez-vous les moustaches. » (Rapporté par al-Boukhari,5442) et : « Celui qui ne se taille pas la moustache ne fait pas partie de nous. » (Rapporté par at-Tirmidhi,2685 et jugé authentique par al-Albani dans *Sahih* at-Tirmidhi.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)  dit dans *al-Madjoue* (1/340) : « S’agissant de se tailler la barbe, c’est unanimement considéré comme une sunna. »

Il n’en existe pas moins au sein des ulémas une divergence de vues  à propos de la quantité qu’il faut en enlever. Dans *Nayl al-Awtaar* (1/148) Shawkaani dit : « Une divergence de vues oppose les gens  à propos de ce qu’il faut enlever de la moustache. Bon nombre des ancêtres pieux estiment qu’il faut la raser en application du sens apparent du hadith qui dit : « Enlevez la » C’est l’avis des Hanafites de Koufa. C’est aussi une version de l’avis de l’imam Ahmad. D’autres soutiennent le contraire. Ce qui est l’avis de Malick, et de Chaffie et d’Ahmad selon une autre version.

L’imam Malick a jugé le rasage de la moustache assez grave pour que son auteur mérite d’être corrigé. Il dit que c’est une innovation.

An-Nawawi a cité son avis dans *al-Madjmoue* comme Ibn al-Qayyim l’a fait dans *Zaad al-Maad* et

ailleurs. Cependant la majorité des ulémas ne les ont pas suivi puisqu'ils pensent qu'il n'y a aucun inconvénient à la raser ou tailler, même si leur avis diverge quant à savoir ce qui est préférable. »

Le Hanbalite al-Mouradi dit dans *al-Insaf* (1/121) : « On aménage sa barbe ou la taille de préférence, selon l'imam Ahmad. »

Ibn al-Qayyim dit dans *Zaad al-Maad* (1/171) que l'imam Ahmad (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : on peut soit la tailler , soit la raser. L'imam Ahmad s'appuie sur des hadiths qui permettent les deux. »

Ceci fait savoir à l'auteur de la présente question que ce qu'il a fait ne représente aucun inconvénient, bien qu'il soit préférable qu'il allège sa moustache sans l'enlever complètement car c'est que le Messager (Bénédiction et salut soient sur lui) le faisait. En effet, Ibn Abbas (p.A.a) a dit : « Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) se taillait la moustache. » (Rapporté par Ahmad (2733) Ahmad Shakir juge la chaîne de transmission du hadith sure.

Allah le sait mieux.